

**AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DU  
CENTRE AQUATIQUE AMPHITRITE**

**PROLONGATION DE LA DUREE DU CONTRAT**

Le présent avenant est conclu entre :

**D'UNE PART ;**

La Ville de Montbard, représentée par son Maire, Madame Laurence PORTE, dûment habilitée par délibération du conseil municipal n° [ ] en date du .....,

Ci-après désignée la « **Collectivité** »,

**D'AUTRE PART ;**

La société S-PASS, au capital de 8 8000 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 315 734 202, dont le siège social est situé au 18 rue Martin Luther King, 14280 Saint Contest, représentée par sa Présidente GROUPE RECREA, elle-même représentée par son gérant, Monsieur Gilles SERGENT, dûment habilité.

Ci-après dénommée le « **Déléataire** »,

**PREAMBULE**

La Commune de Montbard a conclu avec la société S-PASS un contrat de concession de service portant sur la gestion et l'exploitation du centre aquatique de la ville pour une durée initiale de six (6) ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Afin d'organiser sereinement l'ensemble des opérations nécessaires à la mise en œuvre du nouveau mode de gestion tout en assurant une transition garantissant la continuité du service entre l'exploitant actuel et l'exploitant futur, il est envisagé de prolonger la durée de la concession de service public actuelle.

Cette modification des termes initiaux du contrat s'inscrit dans le cadre des articles L.3135-1 et R.3135-8 du code de la commande publique (CCP) s'agissant de l'hypothèse d'une modification de faible montant d'un contrat de concession.

Il a été procédé au calcul de l'incidence financière d'une prolongation de six (6) mois du contrat de concession actuelle qui **s'élève à 7,74% de la valeur initiale du contrat de délégation de service public.**

Conformément à l'article L.1411-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le projet d'avenant a été soumis à l'avis consultatif de la commission de délégation de service public (CDSP), qui a émis un avis favorable le 3 décembre 2024.

## LE PRESENT AVENANT A POUR OBJET DE FORMALISER CETTE MODIFICATION

### ARTICLE 1 – OBJET

Le présent avenant a pour objet d'acter la prolongation du délai contractuel d'exécution du contrat de concession de service public portant sur la gestion et l'exploitation du centre aquatique Amphitrite et de ses équipements connexes.

### ARTICLE 2 – PROLONGATION DE LA DUREE

La convention est prolongée pour une durée de six (6) mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. La date d'échéance du contrat est désormais fixée au 30 juin 2025.

### ARTICLE 3 – MODIFICATION DES INDICES DE REFERENCE POUR L'ELECTRICITE ET LE GAZ (ARTICLE 10.3.2. DU CONTRAT)

Dans le cadre de la prolongation de la durée du contrat et afin de mieux refléter l'évolution réelle des coûts d'approvisionnement en gaz et en électricité, il est convenu de modifier les dispositions de l'article 10.3.2 relatif au coefficient d'actualisation du contrat initial.

Les indices initiaux utilisés pour le calcul de l'indexation, à savoir  $E_o$ ,  $El_o$ ,  $G_o$ , reposaient sur les valeurs des indices de référence connus en mars 2018 (respectivement 101,8 ; 115,0 ; 97,2) et sur des indices  $So$  du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 (116,4) et  $FSD2o$  de juin 2018 (129,8). Ces références, bien qu'adéquates au moment de la signature du contrat, ne permettent plus de refléter les évolutions significatives des coûts unitaires actuels relatifs au gaz et à l'électricité.

Pour la période de prolongation, les indices de référence relatifs au gaz et à l'électricité mentionnés à l'article 10.3.2 du contrat initial seront remplacés par des coûts réels unitaires, calculés comme suit :

Pour l'électricité :

- $El_o$  : 95,54 €
- $El_n$  : 175,00 €

Pour le gaz :

- $G_o$  : 40,02 €
- $G_n$  : 96,00 €

Ces valeurs reflètent les coûts réels unitaires constatés lors des négociations préalables à la rédaction de l'avenant au contrat.

Les autres stipulations de l'article 10.3.2, non modifiées par le présent avenant, demeurent applicables. Les coefficients de pondération appliqués à ces nouveaux coûts unitaires restent inchangés.

Pour rappel, aux termes de l'article 10.3.2. du contrat, les valeurs des indices  $S_n$ ,  $E_n$  et  $FSD2_n$  du coefficient K sont celles connues au plus tard le 30 novembre 2024.

## **ARTICLE 4 – MODIFICATION DES CONDITIONS FINANCIERES**

Les modalités financières de la prolongation, objet du présent avenant, sont établies selon le compte d'exploitation prévisionnel modificatif figurant en Annexe du présent avenant et qui complète, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 juin 2025, le compte d'exploitation prévisionnel figurant en Annexe 13 du contrat de concession de service public.

Pour tenir compte des charges importantes de service public induites par la mise en œuvre du contrat pour la durée additionnelle de 6 mois, la Collectivité poursuivra le versement au Délégué d'une contribution forfaitaire selon les montants et les modalités prévues dans le contrat (au prorata).

Le montant de cette compensation forfaitaire d'exploitation ainsi que le montant du P1 pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2025 seront ajustés. En effet, à l'issue du Conseil municipal validant le présent avenant, le Délégué communiquera les meilleurs prix d'achat de gaz et d'électricité qu'il a obtenu pour les six mois de prolongation dans un souci de parfaite information de l'Autorité Déléguée.

Les valeurs de  $EI_n$  et  $G_n$  du coefficient d'actualisation  $K$  de l'article 10.3.2. seront ajustées en conséquence. En ce sens, le Délégué devra transmettre les contrats énergies dans les 15 jours suivant leur souscription et préciser le tarif unitaire des énergies ainsi que les modifications financières afférentes aux nouvelles valeurs des indices  $EI_n$  et  $G_n$ .

- Avant indexation, la compensation forfaitaire d'exploitation représente un montant de 280 316 € pour 6 mois. Elle constitue une compensation pour contraintes de service public.
- Cette compensation sera indexée selon les termes de l'article 10 du contrat. Cette indexation interviendra en janvier 2025. L'indexation de janvier sera appliquée aux six versements mensuels à terme échu du montant de compensation proratisé.

## **ARTICLE 5 – GROS ENTRETIEN RENOUVELLEMENT**

Concernant la prise en charge du GER (Gros Entretien Renouvellement) sur les six (6) mois objets du présent avenant, l'engagement de dépense du Délégué sur la période considérée est limité au montant indiqué dans le compte prévisionnel indexé figurant en Annexe 1.

Après consultation et validation de la Collectivité, conformément au paragraphe précédent, le Délégué s'engage à réaliser les travaux dans la limite du montant de 23 016 euros non indexé, durant la période de prolongation.

- Remise en état de pompes BETA 4 ;
- Remplacement du kit entretien SYCLOPE ;
- Installation d'un clapet et d'une sonde pH ;
- Révisions des chloromètres ;
- Remplacement de cartouches mitigeurs ;
- Remplacement d'un surpresseur chlore ;
- Remise en état de la pompe doseuse SPA ;
- Remplacement de la volute d'extraction CTA Hall Bassin.

Conformément aux dispositions de l'annexe 13 du contrat et de la pièce n°7 de l'offre finale du Délégué, les éventuelles sommes non utilisées au titre du GER prévu dans le cadre du présent avenant seront restituées à la Collectivité.

La Collectivité sera tenue informée de l'avancement de ces travaux de renouvellement.

## ARTICLE 6 – BIENS ET VALEUR NETTE COMPTABLE

Les biens listés en Annexe 2, acquis ou mis en place par le Délégué, sont qualifiés en bien de retour. Ces biens ne seront pas amortis à la fin du contrat 31/12/2024 (VNC à 29 852.14 euros). L'amortissement pourra perdurer sur les 6 mois de prolongation de sorte que la valeur nette comptable au 30 juin 2025 sera de 23 376,48 euros.

## ARTICLE 7 – EFFETS

Les autres stipulations du contrat de concession initial et de ses avenants qui ne sont pas modifiées par les présentes demeurent applicables.

## ARTICLE 8 ANNEXES

- Annexe 1 : Compte d'exploitation prévisionnel modificatif
- Annexe 2 : Liste des investissements VNC

---

Vu et annexé à la délibération n°[ref] en date du [date].

Fait en deux (2) exemplaires, le [date de la signature de l'avenant]

Pour la Commune de Montbard

Pour la société S-PASS

# ANNEXE 1 - COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL MODIFICATIF

(en € ht 2018)	2024	% saisonnalité	2025 (6 mois)
<b>Recettes prévisionnelles HT</b>	<b>466 188 €</b>	<b>39%</b>	<b>182 043 €</b>
Piscine - Grand Public	229 790 €	34%	78 946 €
Piscine - scolaire, assimilés et blucs	32 940 €	52%	17 206 €
Piscine - Activités (leçon, aquagym, bébés nageurs, etc...)	69 617 €	46%	32 304 €
Bien-Être & Détente	27 821 €	49%	13 759 €
Vente de marchandises	16 125 €	37%	5 916 €
Pass	66 422 €	45%	29 863 €
Location immobilière	-		-
Casiers	5 167 €	43%	2 216 €
Autres recettes commerciales - distributeurs hors redevances contractuelles (X%)	1 640 €	43%	703 €
Restauration snack	16 667 €	7%	1 130 €
<b>Contribution forfaitaire</b>	<b>527 500 €</b>	<b>53%</b>	<b>280 316 €</b>
<b>TOTAL RECETTES HT</b>	<b>993 688 €</b>	<b>47%</b>	<b>462 359 €</b>
<b>Charges prévisionnelles HT</b>			
<b>Fluides</b>	<b>200 123 €</b>	<b>51%</b>	<b>102 636 €</b>
Eau	55 223 €	52%	28 479 €
Gaz	76 686 €	55%	41 944 €
Electricité	68 214 €	47%	32 212 €
<b>Fournitures entretien et petit équipement</b>	<b>38 660 €</b>	<b>50%</b>	<b>19 166 €</b>
Produits d'entretien	3 500 €	50%	1 750 €
Achat matériel / fournitures	4 000 €	50%	2 000 €
Location matériel	4 500 €	50%	2 250 €
Produits de traitement d'eau	21 660 €	50%	10 830 €
Billetterie et cartes	1 500 €	39%	586 €
Vêtement de travail	1 200 €	50%	600 €
Produits pharmacie	800 €	50%	400 €
Fournitures administratives	1 500 €	50%	750 €
<b>Personnel</b>	<b>393 656 €</b>	<b>50%</b>	<b>196 828 €</b>
Salaires brut	298 982 €	50%	149 491 €
Charges sociales (dt mutuelle collective)	100 427 €	50%	50 213 €
Mutuelle Collective	-		-
Médecine du travail	1 500 €	50%	750 €
Frais de déplacement	997 €	50%	499 €
Autre (interimaire)	-		-
Titre restaurant	9 750 €	50%	4 875 €
Mise à dispo personnel	-		-
CICE	(18 000) €	50%	(9 000) €
<b>Sous-traitance &amp; contrats de maintenance</b>	<b>38 500 €</b>	<b>50%</b>	<b>19 250 €</b>
Maintenance SSI + désenfumage	3 500 €	50%	1 750 €
Maintenance TGBT + Poste HT	-		-
Contrôles réglementaires	3 200 €	50%	1 600 €
Robots bassins	1 600 €	50%	800 €
Casiers	2 500 €	50%	1 250 €
Alarme incendie éclairage de secours	-		-
Sauna / Hammam	-		-
Maintenance de la vidéo-surveillance	2 500 €	50%	1 250 €
Traitement anti-nuisible / dératisation	600 €	50%	300 €
Maintenance Ascenseur	2 000 €	50%	1 000 €
Contrôle d'accès	2 500 €	50%	1 250 €
Toboggan + pentaglis	2 000 €	50%	1 000 €
Poséidon	13 500 €	50%	6 750 €
Analyses d'eau ARS	1 000 €	50%	500 €
Analyses d'air - déchlorinateurs	-		-
Nettoyage des vitres	-		-
Espaces verts	1 000 €	50%	500 €
GMAO	-		-
Contrôle d'accès / caisses	-		-
Compresseur Plongée	-		-
Télé-surveillance & alarme anti-intrusion	600 €	50%	300 €
Maintenance Mur Mobile	-		-
Entretien et maintenance matériel cardio	-		-
Informatique et téléphonie	1 500 €	50%	750 €
Autres contrats (service de nettoyage, ...)	500 €	50%	250 €
<b>Maintenance</b>	<b>67 370 €</b>	<b>50%</b>	<b>33 685 €</b>
maintenance technique des installations	55 370 €	50%	27 685 €
Entretien bâtiment et matériels	10 000 €	50%	5 000 €
Dépenses de maintenance courante	2 000 €	50%	1 000 €
<b>Autres dépenses de fonctionnement</b>	<b>63 620 €</b>	<b>21%</b>	<b>13 591 €</b>
Promotion / communication	7 000 €	50%	3 500 €
Animations estivales	36 000 €	0%	-
Transports de fonds	600 €	50%	300 €
Sécurité & médiation	-		-
Location de matériel	-		-
Location de matériel fitness (RPM)	-		-
Location de véhicule / Frais de déplacement	-		-
Missions / Réception (débours)	1 600 €	50%	800 €
Frais de séminaire / colloque / formations	-		-
Téléphone / fax / internet / TV satellite	5 000 €	50%	2 500 €
Abonnements Les Mills Fitness	1 320 €	50%	660 €
Services bancaires	2 000 €	39%	781 €
Honoraires Divers	8 000 €	50%	4 000 €
Enquête de satisfaction (Bomes Happy or Not)	900 €	50%	450 €
Certification ISO 9001 : 2008	-		-
Frais de Garantie Bancaire	1 200 €	50%	600 €
Coût Création et gestion d'une société dédiée	-		-
Prestation de service (plongée)	-		-
Autres charges (dif rgt...)	-		-
<b>Charges d'assurance</b>	<b>7 000 €</b>	<b>50%</b>	<b>3 500 €</b>
Dommages aux Biens	5 250 €	50%	2 625 €
Assurance RC	1 750 €	50%	875 €
<b>Impôts et taxes</b>	<b>26 471 €</b>	<b>51%</b>	<b>13 485 €</b>
Taxe d'apprentissage	2 190 €	50%	1 095 €
Formation professionnelle	4 592 €	50%	2 296 €
Autres impôts et taxes (SACEM & SPRE) & taxes diverses	900 €	50%	450 €
CVAE	5 025 €	50%	2 512 €
CFE	500 €	100%	500 €
Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères	500 €	50%	250 €
Taxes sur les salaires	12 714 €	50%	6 357 €
Contribution organisation syndicales	50 €	50%	25 €
<b>Frais de structure</b>	<b>53 000 €</b>	<b>50%</b>	<b>26 500 €</b>
Rémunération du fermier	40 000 €	50%	20 000 €
Frais de gestion de la société dédiée	13 000 €	50%	6 500 €
<b>Charges diverses</b>	<b>13 667 €</b>	<b>7%</b>	<b>926 €</b>
Approvisionnement snack & bouliques	13 667 €	7%	926 €
Autres	-		-
<b>Charges calculées</b>	<b>38 102 €</b>	<b>17%</b>	<b>6 534 €</b>
Dotations amortissement (investissements exploitation)	37 760 €	17%	6 476 €
Renouvellement matériel	-		-
Frais Financiers	343 €	17%	59 €
<b>TOTAL CHARGES REELLES HT</b>	<b>940 169 €</b>	<b>46%</b>	<b>436 102 €</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (hors GER et redevance CA)</b>	<b>53 519 €</b>	<b>49%</b>	<b>26 257 €</b>
<b>Dotations au compte GER (Gros Entretien Renouvellement)</b>	<b>46 031 €</b>	<b>50%</b>	<b>23 016 €</b>
Frais Renouvellement Programmé biens de retour	46 031 €	50%	23 016 €
Frais Renouvellement Programmé biens de reprise	-		-
<b>Redevance à verser à la collectivité</b>	<b>1 665 €</b>	<b>20%</b>	<b>331 €</b>
Redevance variable (5% CAht boutique et distributeur)	1 665 €	20%	331 €
<b>RESULTAT global</b>	<b>5 823 €</b>	<b>50%</b>	<b>2 911 €</b>

## ANNEXE 2 – VNC A LA FIN DU CONTRAT

Libellé	VNC au 31/12/24	DAM S1 2025	VNC au 30/06/25	Commentaires	Nature du bien
WATERFORM aquabike x10	2 888,14	1 231,52	1 656,63	Achat pour activités aquatiques	Retour
MARINER Robot Clubliner	1 663,30	595,20	1 068,10	Achat remplacement robot existant	Retour
LUKYLUD structure gonflable ventriglisse	476,03	206,35	269,68	Achat pour animations estivales	Retour
LUKYLUD structure gonflable parcours arc en ciel	430,57	186,65	243,92	Achat pour animations estivales	Retour
C2J Macotte peluche ludiboo	16,96	8,48	8,48	Achat pour animations	Retour
HOME BALL Structure	1 545,76	338,66	1 207,11	Achat pour animations estivales	Retour
LUKYLUD structure gonflable	1 653,72	347,30	1 306,42	Achat pour animations estivales	Retour
WATERFORM Aquabike x4	3 191,12	590,05	2 601,07	Achat pour activités aquatiques	Retour
HENRI JULIEN Friteuse pro	207,97	103,67	104,30	Achat double bacs snack	Retour
WATERFORM althères aquatiques x20	553,68	241,68	312,01	Achat pour activités aquatiques	Retour
AYMAGA Armoire froide	441,46	173,60	267,87	Achat armoire froide snack	Retour
LUKYLUD Structure gonflable	2 752,89	422,54	2 330,35	Achat pour animations estivales	Retour
LUKYLUD Jeu dame+blocs	358,69	142,58	216,11	Achat pour animations estivales	Retour
EQUINA caillebotis	1 020,17	333,59	686,58	Changement des caillebotis	Retour
ABC SECURITE Ecran accueil surveillance	371,79	54,50	317,29	Achat écran surveillance suite panne	Retour
TKE téléalarme ascenseur	773,26	112,00	661,26	Investissement mise aux normes ascenseur	Retour
SONOVENTE sono portable	567,87	160,40	407,47	Achat sono suite panne	Retour
LUCKYLUD Piscine à balles	842,46	99,40	743,06	Achat pour animations jeunes enfants	Retour
LMP Kit JO	2 618,09	295,20	2 322,89	Achat pour animations estivales JO	Retour
BAYROL Photomètre	831,76	155,62	676,14	Achat valise pour analyses de l'eau	Retour
ROSSI ESPACE Abres	36,57	18,29	18,29	Aménagement des extérieurs	Retour
CODFERT Toile d'ombrage	1 901,63	113,05	1 788,59	Aménagement des extérieurs	Retour
CUISINE PLUS Cuisine	1 205,86	68,75	1 137,11	Aménagement cuisine de personnel	Retour
DEPELEC Aménagement cuisine	941,15	52,27	888,88	Aménagement cuisine de personnel	Retour
CUISINE PLUS Cuisine 2/2	1 245,12	70,95	1 174,17	Aménagement cuisine de personnel	Retour
ELISATH poste Caisse Accueil One Dell optiplex	494,98	247,49	247,49	Ordinateur accueil	Retour
INMAC WSTORE Ecran	821,14	105,91	715,24	Ecran salle de réunion	Retour
<b>TOTAL</b>	<b>29 852,14</b>	<b>6 475,67</b>	<b>23 376,48</b>		